



verband bernischer burgergemeinden
und burgerlicher korporationen
association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

Octroi du droit de bourgeoisie – pour des communes bourgeoises dynamiques

Hans Georg Nussbaum

Conférences régionales 2013

Association bernoise des communes et corporations
bourgeoises



Sommaire

- Les communes bourgeoises
- Le droit de bourgeoisie
- La procédure
- Le montant de la finance d'admission
- En conclusion



Les communes bourgeoises (1)

- Collectivités de droit public
- Paroisses dites «personnelles»
- Appartenance:
 - liens familiaux (filiation, [union conjugale]);
 - acquise par obtention du droit de bourgeoisie
 - lieu de domicile: importance moindre
(éventuellement déterminant pour le droit de vote)



Les communes bourgeoises (2)

- Tâches:
 - tâches héréditaires: l'octroi du droit de bourgeoisie, la gestion du patrimoine
 - autres tâches au profit de la collectivité:
 - l'entretien des forêts;
 - la gestion des institutions (maison de retraite, musée);
 - les contributions (culture, institutions sociales);
 - le développement de la localité.



Les communes bourgeoises (3)

- Raison d'être:
 - la commune bourgeoise doit être reconnue par la collectivité comme un partenaire important, utile et moderne
 - ne doit pas être un club isolé et élitiste



Les communes bourgeoises (4)

- Besoins:
 - Avons-nous suffisamment de membres désireux de collaborer?
 - Pouvons-nous occuper des postes administratifs?
 - Avons-nous la compétence nécessaire?
 - Y a-t-il un risque de gérontocratie ou d'extinction?
 - Y a-t-il des personnes qui seraient pour nous un vrai bénéfice?
 - Par leur engagement, peuvent-elles contribuer au dynamisme d'une commune bourgeoise?



Le droit de bourgeoisie (1)

- Une partie du droit de cité national, cantonal ainsi que municipal
- Acquisition:
 - héritage du parent dont l'enfant porte le patronyme
 - acquisition ordinaire du droit de bourgeoisie pour les citoyens/citoyennes suisses
 - naturalisation facilitée pour les époux/épouses étrangers/étrangères (compétence fédérale)



Le droit de bourgeoisie (2)

- Lieu d'origine:
 - critère sans grande importance administrative sur le plan communal
 - expression d'un attachement particulier au lieu des origines familiales ou de domicile
- Droit de bourgeoisie: valeur idéale, les avantages matériels sont secondaires



La procédure (1)

- Compétence:
 - Pour les citoyens/citoyennes de Berne:
 - l'assemblée bourgeoisie
 - Pour les citoyens/citoyennes suisses:
 - l'assemblée bourgeoisie et
 - la direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne



La procédure (2)

- Conditions préalables:
 - Lien / rapport étroit
 - durée de résidence minimale (p. ex. 5/10 ans)
 - époux/épouse ou enfant
 - lieu de travail durant de nombreuses années
 - Honorablement connu / réputation irréprochable
 - Autonomie économique / situation économique stable
 - Disposition à participer activement à la vie de la bourgeoisie (?)



La procédure (3)

- Documents:
 - Formulaire officiel de la direction de la police et des affaires militaires
 - Attestation de domicile, acte de naissance ou livret de famille
 - Extrait du casier judiciaire et du registre des poursuites et faillites
 - Déclaration fiscale et assiette de l'impôt
 - Preuve du paiement des impôts
 - Preuve de prévoyance économique (2^e pilier)



Le montant de la finance d'admission

- Fixation de la finance à la lumière du règlement
- Distinction faite:
 - Obtention du droit de bourgeoisie pour un(e) époux/épouse ou pour un enfant mineur:
 - gratuit
 - 1 000 francs
 - un quart du montant ordinaire
 - Obtention du droit de cité pour un enfant mineur:
 - 500 francs
 - 1,25 % du revenu, mais au minimum 1 750 francs



La somme à verser (2)

- Obtention du droit de bourgeoisie sans invocation d'un lien familial:
 - 500/700 francs (pour un célibataire / un couple)
 - 2,5 % du revenu, au minimum 500 ou 3 500 francs
 - 10-20 % du revenu, au minimum 500-2 000 francs
 - Au maximum 15 000 francs pour une famille (Berne, en plus du prix d'adhésion à une société/corporation; règle générale: un mois de salaire)



En conclusion

- Les communes bourgeoises sont tributaires de membres actifs et engagés
- Disposition à accepter et à intégrer de nouveaux bourgeois et bourgeoises et à leur transférer des responsabilités
- Les conditions et la finance d'admission à la bourgeoisie ne doivent pas être dissuasives
- Les personnes potentiellement intéressées doivent être incitées à adhérer